INFOCOMMUNE
AVRIL 2016
N° 121

Saint-Léger en Gaume



BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION TRIMESTRIEL

SOMMAIRE

- Le mot du Bourgmestre
- Vie communale
- Environnement
- Vie sociale
- Vie culturelle
- Vie sportive
- Vie touristique
- Petite enfance, jeunesse et enseignement
- Nos joies, nos peines
- Chronique léodégarienne







LÉ LYS
créations florales

Ouvert du lundi au samedi
De 9h à 12h et de 14h à 18h30
Dimanche de 10h à 12h30
Fermé le lundi matin & mercredi après-midi

Rue du 5 septembre 1 – 6747 Saint-Léger
063/ 67 67 05

Nicolas Bernard
Dépannage Informatique
Installation - Maintenance
A domicile
063/239 465 ou 0495/230 676
nicober@hotmail.be

GAUME DECORS
Peinture
Décoration
Revêtements murs et sols
Peinture façade
063 23 41 20
0475 48 33 20
6747 CHATILLON
A votre service depuis 20 ans

Céòric et Véronique Bressart
Funérarium
Pompes funèbres
Funérarium
Fleurs en soie
Plaques souvenirs
ORGANISATION COMPLÈTE DES FUNÉRAILLES
Service jour et nuit 7 jours sur 7
Rue de Rabais, 6a - 6760 ETHE
Tél. 063/577 163 0495/505 382

Regifo Edition SPRL
Notre société édite depuis plus de 30 ans
en partenariat avec les Administrations communales :
- des bulletins communaux
- des brochures d'accueil pour les communes, les hôpitaux...
- des brochures touristiques
- des brochures de l'enseignement
- des plans de communes, de zones touristiques
- ou toutes autres brochures à vocation communale
Vous souhaitez annoncer dans la brochure de votre commune, vous désirez un renseignement sur nos services ?
Contactez-nous, nous sommes à votre écoute :
via Tél. 071 / 74 01 37 ou via mail : info@regifo.be
Votre conseiller en communication
M. Roland CROSSET
087 26 78 86 (le soir)

Pédicure Médicale
Theismann Patricia
10, rue du Monument
6747 Meix-le-tige
Belgique
063216365/0495123761
Pieds diabétiques
Pieds sportifs, pieds enfants.
TVA 0892643686


Table des matières

Le Mot du Bourgmestre 3
Vie communale
Heures d'ouverture de la Maison Communale 3
Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif 3
Infos pratiques 4
Un enfant, une transparente 4
CCCA 4
Noces d'Or, Diamant et Brillant 5
Joyeuse entrée du Gouverneur 5
Environnement
Les infos de l'AIVE 6
Journées de l'eau 6
Audit électrique 7
Du bois durable dans votre jardin 7
Opération Be Wapp 7
Vie sociale
Les prêts et primes à caractère social 12
Soyez prudents : Pratiques commerciales déloyales 13
Partenariat Local de Prévention 13
Taxi social et Brico-dépannage, à votre service 14
Terrienne du Luxembourg 15
C'est beau mais c'est dangereux 16
Campagne « Gay-Friendly » 17
Agricall, à l'écoute et au service des agriculteurs 17
Vie culturelle
Des nouvelles du Musée Gaumais 18
Les chroniques du Cercle de Recherche et d'Histoire 18
Vie touristique
Ouverture de la saison estivale au Lac de Conchibois 19
Petite enfance, jeunesse et enseignement
Plaine d'été 2016 19
Stages d'été 20
Animation intergénérationnelle 21
Quel beau projet ! 22
Nos génies en herbe 22
Spectacle de l'école communale de Saint-Léger 22
Nos joies, nos peines 23
Chronique léodégarienne 23

Saint-Léger en Gaume

LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Léodégariens,

Une nouvelle fois, l'horreur a frappé, le mardi 22 mars, à l'aéroport de Zaventem et dans la station Maelbeek du métro bruxellois.
Comme vous le savez, le bilan est lourd : plus de trente morts et de nombreux blessés, lâchement frappés par la violence aveugle de quelques fanatiques.
Je suis choqué et attristé face à ce déchaînement de haine qui touche indifféremment femmes, hommes et enfants, passagers matinaux et navetteurs, de toutes origines, de toutes religions.
Tous étaient visés parce qu'ils étaient là au mauvais endroit, au mauvais moment, les uns se rendant à leur travail, les autres à l'école ou tout simplement en déplacement.
Nous ne démissionnerons pas de nos valeurs et jamais nous ne nous soumettrons aux sombres desseins de ces terroristes, à leur vision étroite et liberticide de la vie en commun.

Nous défendrons notre mode de vie, notre démocratie.
L'œuvre du terrorisme ne sert aucune croyance, aucune religion, aucun dieu.

Tous ces événements relativisent nos petits problèmes et doivent nous rappeler la qualité de vie régnant dans nos villages.

Je vous remercie de votre attention et je vous souhaite une bonne lecture.

Votre Bourgmestre,
Alain RONGVAUX

VIE COMMUNALE



Heures d'ouverture de la Maison Communale

	8H	9H	10H	11H	12H	13H	14H	15H	16H	17H	18H	19H
LUNDI			FERME	FERME	FERME			OUVERT	OUVERT			
MARDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT			
MERCREDI			FERME	FERME	FERME			OUVERT	OUVERT			
JEUDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT			
VENDREDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT			OUVERT	OUVERT			
SAMEDI			OUVERT	OUVERT	OUVERT							
DIMANCHE												

Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger Rue du Château, 19 B-6747 SAINT-LEGER	Tél : +32 (0)63/23.92.94 Fax : +32 (0)63/23.95.82	www.saint-leger.be commune.saint-leger@publilink.be

Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif

Vous souhaitez réserver les salles ou la cafétéria du complexe sportif ?

Pour réserver ou modifier une location, veuillez contacter, par téléphone du lundi au vendredi, de 13h00 à 16h00 ou par e-mail :

- Madame Florence TAILLANDIER - 063/23 92 94 - florence.taillandier@publilink.be .
- Monsieur Daniel TOUSSAINT - 063/58 99 22 - 063/23 92 94 - daniel.toussaint@publilink.be.

Heures d'ouverture de la cafétéria :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
de 21h à 23h	de 21h30 à 24h	de 21h à 23h	de 19h à 23h30	de 19h30 à 24h

Infos pratiques

Les grandes vacances approchent à grand pas, n'oubliez pas que chaque membre de la famille doit être en possession d'un document d'identité en cours de validité pour voyager à l'étranger et que le délai pour l'obtention de ceux-ci peut prendre **jusqu'à 15 jours ouvrables.**

Un enfant, une transparente



Le samedi 27 février dernier, c'est sous un soleil resplendissant que la Commune de Saint-Léger a organisé sa désormais traditionnelle distribution d'arbres : la « Transparente de Saint-Léger » aux parents dont les enfants sont nés en 2014.

Une vingtaine d'arbres ont ainsi été distribués, les parents et enfants ont écouté attentivement les conseils prodigués par Philippe LEMPEREUR pour réussir au mieux la plantation symbolique de ces pommiers.

Gâteaux, café, cacao ont été partagés avec les élus présents.

Un diplôme a été offert à chaque enfant afin de leur laisser un souvenir qui symbolise cet événement.

Des parents présents pour la 2ème fois ont raconté, de façon anecdotique, que l'arbre planté lors d'une précédente distribution leur a donné son premier fruit la saison dernière… Juste une pomme ! La nature prend son temps…

CCCA

De nombreux seniors rejoignent les membres du Conseil Consultatif des Ainés à la bibliothèque lors de vendredis après-midi riches en convivialité. Depuis le 13 novembre et pour la seconde année consécutive, des « plus de 60 ans »de Saint-Léger, Châtillon et Meix-le-Tige se réunissent deux fois par mois, précisément le vendredi entre 14 et 17 heures à la bibliothèque « À livre ouvert » jouxtant la mairie de Saint-Léger.

« Un véritable cocon pour une bonne vingtaine de seniors où l'on dénombre quasiment autant de messieurs que de dames. C'est exceptionnel » se félicite Betty PONCELET, la présidente du CCCA, Conseil Consultatif Communal des Aînés de la commune de Saint-Léger en Gaume.

Un souhait unanime des aînés

« C'est en 2014, à l'issue d'une décision du Conseil communal qu'a été créé le CCCA de Saint-Léger à la présidence duquel je me suis retrouvée » poursuit Betty PONCELET, vraiment très heureuse et fière de nous présenter un des volets, voire le volet le plus convivial dudit conseil. « D'emblée, lors du dépouillement d'un questionnaire visant à connaître les attentes des seniors est apparue la demande de réunion bimensuelle dans un espace adapté ». Et il s'est avéré que la bibliothèque a été un maître choix. Unanimement, les deux douzaines de seniors que nous y avons rencontrés apprécient l'endroit. « On se trouve dans une belle lumière avec des livres comme décors. C'est très beau, très confortable. Et de plus, l'organisation de l'espace fait que nous nous retrouvons chacun dans notre petit coin tout en nous sentant toutes et tous ensemble ».

Et il faut dire que ces fidèles habitués apprécient depuis le début l'accueil et les sourires de Nathalie et Pauline, les bibliothécaires.



Concrètement, les rendez-vous du vendredi visent à créer des après-midi conviviaux et sympathiques durant l'hiver. En cette deuxième saison, ils ont débuté le 13 novembre et se terminent le 18 mars. « Et le groupe serait prêt à prolonger le plaisir jusqu'à fin avril ». Et c'est vrai qu'entre 14 et 16 heures, il y a du bonheur autour des tables où l'on joue aux cartes, on tricote, on lit, on joue avec des lettres, des chiffres, et autres jeux de société. Et on apprécie encore plus d'être ensemble entre 16 et 17 heures, le moment où l'on partage les gâteaux et le café tout en continuant la parlotte…

Et comme le précise le mode d'emploi à travers cet appel lancé à tous les plus de 60 ans « si vous ne pouvez vous déplacer, nous nous ferons un plaisir de venir vous chercher ».

Article de l'Avenir du Luxembourg – Georges VAN DEN ENDE

Noces d'Or, Diamant et Brillant

Cette année, plusieurs couples célèbrent leurs noces d'Or, de Diamant et de Brillant.

Pour les noces d'Or :

- COLSON André et PREAT Christiane, mariés à Frasnes-lez-Gosselies le 30.03.1966.
- VEIT Christian et CHEVET Christiane, mariés à Saint-Léger le 23.04.1966.
- MATERNE Claude et PIERRET Maria, mariés à Les Hayons le 23.04.1966.
- SIMONET Maurice et SAXE Raymonde, mariés à Hamipré le 23.07.1966.
- DECOSTER Camille et GOFFINET Marie, Mariés à Bleid le 30.07.1966.
- DARDAR Louis et FRISCH Jeanne, mariés à Toernich le 30.08.1966.

Pour les noces de Diamant

- BISSOT José et DUQUET Jacqueline, mariés à Belgrade le 16.06.1956.
- ABSIL André et ARICKX Simona, mariés à Ixelles le 20.07.1956.
- SIMON Jean et MONIN Marie, mariés à Arlon le 17.11.1956.
- STOZ Edgard et LECLERE Colette, mariés à Saint-Hubert le 08.12.1956.

Pour les noces de Brillant

- LEJEUNE René et RONGVAUX Yvonne, mariés à Saint-Léger le 26.12.1951.

Joyeuse entrée du Gouverneur

« Boostée par la créativité et le bénévolat

« C'est l'enthousiasme qui décrit le mieux l'impression que j'ai ressentie lors de ma visite de la commune de Saint-Léger. J'y ai découvert un remarquable maillage social. » Tel est le ressenti du Gouverneur Olivier SCHMITZ, lors de sa « Joyeuse Entrée » dans la commune gaumaise.

Accompagné de Xavier BOSSU, son chef de cabinet, Olivier SCHMITZ a débuté sa visite par la découverte de l'entreprise Varodem, leader international du bas et produits de contention, situé au cœur du village. « Proche du personnel, le Gouverneur a émaillé sa visite de nombreuses questions pertinentes », apprécie le directeur, Marc VALENNE.

Après avoir abordé la problématique du plan d'urgence avec le maire Alain RONGVAUX, le Collège, presque au complet et la Directrice générale, c'est dans la bibliothèque communale que le Gouverneur a rencontré une brochette d'élus, de membres du personnel communal administratif ou ouvrier, des directions d'écoles, du CCCA, de la police.

« Un espace remarquable d'esthétique et de convivialité, symbole en quelque sorte d'une commune où la créativité et le bénévolat dépassent de loin les normes » a constaté le Gouverneur en s'adressant aux responsables des lieux avant de leur proposer ses services et son interface avec les autorités wallones et fédérales. »

Article de L'Avenir du Luxembourg du 21.03.2016 – Georges VAN DEN ENDE













Les infos de l'AIVE

150 KG/AN/PERSONNE DE DÉCHETS ORGANIQUES



Compostez, mulchez, paillez, … et ainsi vous réduirez

Les déchets organiques (tontes de pelouses, restes de cuisine,…) représentent 25% des déchets, soit 150 kg par personne et par an. Pour les réduire, les possibilités sont nombreuses : compostage à domicile, paillage des déchets de jardin, tonte mulching pour la pelouse,…

Info :
www.aive.be/ Déchets/ Réduire les déchets / Je composte

3 CHOSES À FAIRE OU NE PAS FAIRE AUX TOILETTES

Pour le bien-être de vos canalisations et des systèmes d'épuration individuelle ou collective.

1	2	3
Après usage, jetez le papier dans les toilettes, mais les lingettes : à la poubelle ! Les serviettes hygiéniques aussi vont à la poubelle !	Plus de papier ? Placez un nouveau rouleau et recyclez l'ancien avec les cartons. Ne le jetez pas dans les WC.	Ne "nourrissez" pas votre WC avec les restes de nourriture ni avec de l'huile ! Il ne les digère pas !



Info :

www.aive.be/ Eau/ Préserver l'eau

QUAND VIDANGER UN SYSTÈME D'ÉPURATION INDIVIDUELLE ?

Au maximum tous les 4 ans

La fréquence de vidange dépend du niveau de boues dans le système. Toutefois l'intervalle entre 2 vidanges ne peut excéder 4 ans pour les systèmes de 5-20 équivalent-habitants.
Les boues issues des décantations s'accumulent dans le premier compartiment du système. Il est donc indispensable de le vidanger régulièrement au risque de faire déborder l'excédent de boues d'un compartiment à l'autre et de colmater le système et même le dispositif d'évacuation des eaux épurées (drains,...). Sans parler des odeurs nauséabondes …

Capacité du système en équivalent-habitants (EH)	Fréquence des vidanges
de 5 à 20 EH	1 vidange / 4 ans
de 21 à 99 EH	1 vidange / 2 ans

Référez-vous aussi au guide d'exploitation fourni avec votre système d'épuration.

Qui peut vidanger ?

La loi impose de faire vidanger les boues par un vidangeur agréé. L'agrément délivré au vidangeur lui permet de déverser gratuitement les boues collectées dans des stations d'épuration collectives exploitées par l'AIVE.

Info : **www.aive.be / Eau / Quel est mon régime d'assainissement et quelles sont mes obligations ?**

Journées de l'eau

Cette année, en partenariat avec le Contrat Rivières Semois-Chier, le Syndicat d'Initiative et la commune ont organisé une journée sur la thématique de l'eau. La balade sur l'eau a conduit la trentaine de personnes à découvrir les nouveaux investissements faits au château d'eau de Saint-Léger.

La qualité de notre est une priorité. Afin d'atteindre les critères de la Région Wallonne, il était primordial de moderniser les installations.

L'après-midi, les deux activités ont proposé une promenade autour des fontaines et de l'initiation à la pêche.

Merci aux différentes personnes pour leur investissement durant cette journée et aussi pour leurs explications très précises sur les différents sujets abordés.

>> photos p8

L'audit électrique des Guichets Énergie Wallonie – tout s'éclaire !

Les *Guichets Énergie Wallonie* représentent un passage incontournable pour tous les citoyens, locataires ou propriétaires, à la recherche de conseils et astuces durables à adopter au quotidien comme dans leurs projets de construction ou de rénovation.

Parmi leurs activités spécifiques, les *Guichets Énergie Wallonie* peuvent réaliser des audits électriques gratuits pour aider le particulier à diminuer sa consommation d'électricité lorsque celle-ci est excessive.

Concrètement, cela se fait sur base d'une facture de régularisation et/ou de relevés d'index du compteur électrique. Il s'ensuit un entretien qui permet de préciser certaines habitudes et de lister les équipements. De là, les consultants situent la consommation électrique du ménage par rapport à la moyenne wallonne.

Si la consommation semble excessive, l'audit électrique sera proposé par le consultant. À l'aide d'un wattmètre, une campagne de mesure à domicile sera menée pour objectiver les données de consommation.

L'audit électrique, c'est une méthodologie active qui est donnée au particulier pour le sensibiliser à des pratiques et habitudes moins énergivores.

« Débranchez vos appareils en un clic »

Le réseau des Guichets Énergie Wallonie a récemment édité un dépliant pour sensibiliser les utilisateurs aux consommations de veille. Rendez-vous dans l'un des 16 Guichets pour vous donner une idée des économies qu'on peut réaliser en débranchant complètement ses appareils.

Du bois durable dans votre jardin

Les fleurs commencent à émerger de nos pelouses et nous aspirons au soleil… Il est temps que le printemps pointe le bout de son nez! Printemps sous-entend également la mise en ordre du jardin et son aménagement. Profiter pleinement de la nature et acheter des produits durables se marient parfaitement. C'est pour cette raison qu'il est important de sélectionner des produits en bois labellisés PEFC pour l'aménagement de votre jardin.

Les enfants sont heureux dans un bac à sable, sur leur balançoire ou même dans une piscine en bois labellisée PEFC. Vos fleurs et plantes rayonneront dans une jardinière certifiée PEFC ou avec leurs racines dans des écorces en provenance de forêts gérées durablement. Et tout votre jardin resplendira grâce à une clôture, une terrasse ou un chalet de jardin en bois certifié PEFC.

Des produits munis du label PEFC garantissent que le bois a été récolté dans une forêt gérée durablement. Une garantie contre les coupes illégales de bois et pour le respect des droits des populations, le respect de la biodiversité, l'assurance d'un salaire honnête pour les travailleurs forestiers, l'aménagement de la forêt pour les loisirs,…

Une vaste gamme de produits labellisés PEFC est disponible, aussi bien dans le commerce de détail que dans les magasins de bricolage. Cherchez un fournisseur dans votre région sur **www.pefc.be** ou faites attention au label PEFC en magasin. Vous pouvez également nous demander le guide des entreprises certifiées PEFC, répertoriées par secteur (**info@pefc.be**).

Bon à savoir : vous pouvez acheter des produits pour le jardin certifiés PEFC avec vos éco-chèques.

Plus d'info sur : **www.pefc.be**

Opération Be Wapp – Nettoyage de printemps

« Une centaine de nettoyeurs, une centaine de sacs de déchets ramassés au bord des routes, dans les rues, dans la rivière à Saint-Léger, Châtillon et Meix-le-Tige. Plus de 800 bouteilles d'eau et de poubelles de voitures distribuées aux automobilistes par les enfants. Tel est en chiffres le résultat d'une démarche menée avec bonne humeur dans la commune de Saint-Léger : l'opération « Be Wapp » (pour une Wallonie plus propre) de samedi dernier.

« L'aboutissement sur plus de deux décennies, d'une opération communale rivières propres à laquelle Joseph CHAPLIER, alors directeur du secteur assainissement d'Idelux, a ajouté, il y a vingt ans, la notion de « Village propre » et une dimension provinciale », a tenu à préciser Monique JACOB, l'échevine de l'Environnement. Celle-ci est la cheville ouvrière de l'opération et était entourée d'une équipe organisatrice motivée autant que fidèle. Depuis dix ans, l'échevine accompagne cette opération d'une remarquable communication.

En fin de matinée, Mme JACOB a lancé un vibrant *« Merci d'être là »* aux bénévoles réunis dans le garage communal !

« Merci de participer fidèlement chaque année et de bon cœur à ce nettoyage communal de printemps. Merci aussi à celles et ceux qui se sont excusés de n'avoir pu être présents. »

Cela dit, ce qui ajoute au bonheur, de l'échevine est le côté intergénérationnel des équipes de nettoyage. *« C'est un bonheur de voir le nombre d'ados fidèles jouant les nettoyeurs avec les adultes et le nombre d'écoliers en compagnie de policiers invitant les automobilistes à respecter l'environnement. »*

Bonheur encore de la présence de membres d'associations, de clubs, de particuliers de la commune et des environs au sein des ramasseurs, parmi lesquels quatre réfugiés. Bonheur encore de trois douzaines de « géocacheurs » de Metz, Bastogne, Namur, Mons, Luxembourg et Saint-Léger conduits à la chasse aux déchets par leurs GPS.

Un ambassadeur au volant

Surprise pour deux écolières découvrant les lettres « CD » sur la plaque jaune d'un véhicule. Au volant, point de Luxembourgeois, mais bien l'ambassadeur de Belgique à Luxembourg. Un conducteur qui, avant d'accepter d'être photographié en compagnie de ces demoiselles, a apprécié la bouteille d'eau et le sac poubelle auto qu'elles lui ont offerts. »

Article de l'Avenir du Luxembourg – Georges VAN DEN ENDE

>> photos p10











Les journées Wallonnes de l'eau

13 mars 2016







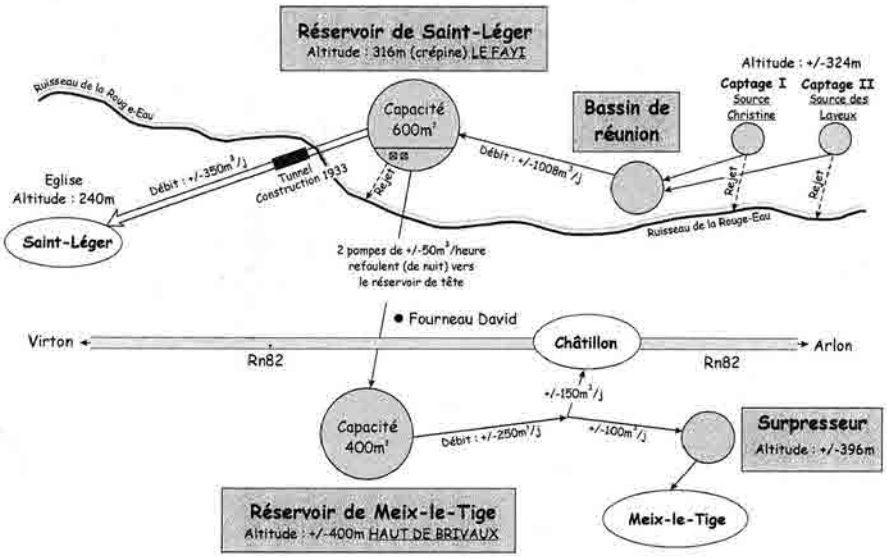








RESEAU D'ALIMENTATION D'EAU DE SAINT-LEGER















MERCI à tous les bénévoles pour votre présence, tout est propre !





OPÉRATION BE WAPP : NETTOYAGE DE PRINTEMPS






















☹ Sacs *VERTS* : **20** (verre)

☹ Sacs *GRIS* : **35** (papier, carton, plastique, …)

☹ Sacs *ROUGES* : **30** (métal)

☹ Sacs *BLEUS* : **30** (bouteilles en plastique)

☹ Sacs *TROUVÉS* : **8** (dépôts sauvages)





Et demain ...

??? !!!



– Les prêts et primes à caractère social de la Province de Luxembourg –

LES PRÊTS

Prêts d'études

Prêt accordé aux étudiants pour des études de niveau supérieur d'un montant maximum annuel de **3.000 €** par étudiant à rembourser à la fin des études.
À titre indicatif, pour l'année 2015-2016, le taux est de **0,867 %**.

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.27.53
Lien internet : www.province.luxembourg.be ➔ Citoyens / Social / Jeunes / Prêts d'études

LES PRIMES

Prime pour les frais de raccordement et de placement d'un appareil téléphonique en faveur de personnes âgées ou handicapées isolées

Cette prime unique de **60 €** est réservée, sous certaines conditions, soit à personnes handicapées soit aux personnes âgées d'au moins 70 ans.

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.35
Lien internet : www.province.luxembourg.be ➔ Citoyens / Social / Prêts et Primes / Primes téléphone et télévigilance

Prime annuelle pour l'utilisation du téléphone par les personnes âgées ou handicapées isolées

Cette prime annuelle de **50 €** est liée aux mêmes conditions que la prime pour les frais de raccordement et de placement d'un appareil téléphonique.

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.35
Lien internet : www.province.luxembourg.be ➔ Citoyens / Social / Prêts et Primes / Primes téléphone et télévigilance

Prime pour la location et l'utilisation d'un appareil de télévigilance

Les personnes handicapées ou âgées de 70 ans et plus répondant à certaines conditions et disposant d'un appareil de télévigilance relié à une centrale assurant un service permanent peuvent bénéficier d'une prime provinciale annuelle de **90 €** (45 € si la demande est introduite après le 1er juillet).

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.35
Lien internet : www.province.luxembourg.be ➔ Citoyens / Social / Prêts et Primes / Primes téléphone et télévigilance

Prime à l'adaptation du logement pour les personnes âgées de 65 ans et plus

Une prime de maximum **1.500 €** est accordée, sous certaines conditions, pour effectuer des travaux dans son logement, que l'on soit propriétaire ou locataire, en vue de l'adapter à la perte d'autonomie d'une personne âgée (65 ans et plus).

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.35
Lien internet : www.province.luxembourg.be ➔ Citoyens / Social / Prêts et Primes / Prime à l'adaptation du logement pour les personnes âgées de 65 ans et plus

Prime destinée aux propriétaires qui confient leur(s) logement(s) à une agence immobilière sociale et qui doivent entreprendre certains travaux dans ce(s) logement(s)

À l'exclusion des sociétés agréées par la Société Wallonne du Logement, tout propriétaire d'un ou plusieurs logements qui consent à intégrer celui-ci ou ceux-ci dans le circuit locatif d'une agence immobilière sociale peut obtenir cette prime.
Le montant de la prime (**3,75 € par m² habitable multipliés par le nombre d'années pendant lesquelles le propriétaire s'engage**) ne pourra en aucun cas dépasser le montant des travaux et sera versé sur base d'une facture transmise par le propriétaire du (des) logement(s).

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.35
Lien internet : www.province.luxembourg.be ➔ Citoyens / Social / Prêts et Primes / Propriétaires qui confient leur(s) logement(s) à une agence immobilière sociale

Prime provinciale en faveur des jeunes pour l'inscription à un club sportif
En partenariat avec le Service provincial Culture Enseignement et Formation – Jeunesse et Sport

Une prime de maximum **80 €** est accordée aux jeunes de 5 à 18 ans pour l'inscription à un club sportif affilié à une fédération reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles, sous certaines conditions de revenus de la famille.

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.35
Lien internet : www.province.luxembourg.be ➔ Citoyens / Social / Jeunes / Prime provinciale en faveur des jeunes pour l'inscription à un club sportif

Intervention dans les frais néonatals

Cette intervention est accordée dans les frais hospitaliers, médicaux ou de transport restant à charge du patient et résultant du transfert in utero ou du nouveau-né vers un service de soins néonatals intensifs ou autre service de soins

intensifs situé en-dehors de la province de Luxembourg.

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.22.35
Lien internet : www.province.luxembourg.be ➔ Citoyens / Social / Prêts et Primes / Prime néonatal

AUTRE AIDE

Assurance volontariat

La Province de Luxembourg offre, grâce à la Loterie Nationale et à l'Association des Provinces Wallonnes (APW), une assurance gratuite pour les volontaires œuvrant dans les associations de tous les secteurs d'activités.

Chaque association peut bénéficier annuellement de 200 journées de couverture (un volontaire par jour = une journée).

Province de Luxembourg

Contact : Service provincial Social et Santé - Interventions sociales – Tél. : 063/21.27.54
Lien internet : www.province.luxembourg.be ➔ Citoyens / Social / Volontariat / Assurance

Service provincial Social & Santé

Soyez prudents : Pratiques commerciales déloyales au nom de la Wallonie/Région wallonne

Selon de nombreux témoignages parvenus au « 1718 » (n° de renseignement de la Wallonie/Région wallonne), plusieurs sociétés tentent de vendre des panneaux photovoltaïques, des travaux d'isolation ou d'autres travaux économiseurs d'énergie, en faisant miroiter aux citoyens des audits énergétiques gratuits, **des primes régionales « gonflées »** ou encore en invoquant des **travaux d'isolation qui seraient devenus obligatoires en Wallonie pour toute habitation raccordée au réseau électrique**.
Ces sociétés agissent souvent par l'entremise de call center. Les interlocuteurs se réclament d'une ASBL (Économie Énergie Wallonie ou Plateforme SNA Energie par exemple) et se disent **mandatés par la Région wallonne** pour réaliser une enquête auprès des citoyens sur leur consommation d'énergie ou pour effectuer des bilans énergétiques. Les sociétés visées utilisent parfois le **logo officiel de la Wallonie/Région wallonne**, pourtant protégé, ou son ancien logo (le W fléché :) pour faciliter la tromperie.
Une fois la confiance du citoyen/consommateur acquise, la société commerciale, forte du rendez-vous obtenu, mettra tout en œuvre pour vendre ses produits (très souvent des panneaux photovoltaïques) ou travaux économiseurs d'énergie et ce parfois même en dépit du bon sens.

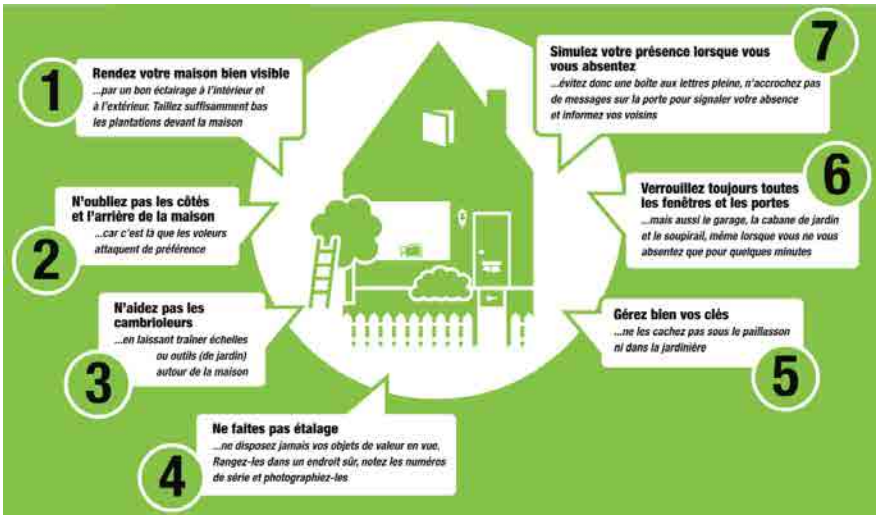
Le Service public de Wallonie tient dès lors à préciser que :

- bien que leur coût puisse être réduit par l'obtention d'une prime, les audits énergétiques ne sont pas gratuits et ne sont pas « offerts » par la Région ;
- bien qu'il y ait des exigences en cas de travaux soumis à permis d'urbanisme, la Région n'impose pas que toutes les habitations soient isolées dès lors qu'elles sont raccordées au réseau électrique ;
- actuellement, la Région n'effectue pas d'enquête auprès des citoyens sur leur consommation d'énergie;
- lorsque la Région a l'intention d'effectuer une enquête par téléphone, des courriers sont envoyés au préalable aux citoyens pour leur demander l'autorisation de les appeler.

Retrouvez toutes les informations concernant ces pratiques déloyales sur le site : **wallonie.be**
De même, pour rappel, la Wallonie/ Région wallonne dispose d'un n° gratuit afin de répondre à vos questions relatives à la Wallonie, ce n° est le **1718**.
Par ailleurs et afin de « protéger » vos concitoyens contre ces pratiques, nous vous invitons a relayer cette information via vos moyens de communication communaux (bulletin d'information communale, sites internet communaux, réseaux sociaux communaux, ...)

Partenariat Local de Prévention

Meix-le-Tige était un village fort prisé par les voleurs. Mais ça, c'était avant. Depuis 2007, la police a mis en place un Partenariat Local de Prévention avec l'aide des citoyens. Le but est simple: être vigilant en repérant des agissements suspects (dans ces cas-là on prévient la police) et de faire passer des messages de prévention à tous les membres du PLP. Grâce à cela, en un laps de temps relativement court, une bonne partie de la population du village est informée des agissements suspects et ouvre l'œil. Attention, en aucun cas notre rôle n'est de « dénigrer » le voisin ou de faire fonctionner le PLP pour un problème de voisinage. Avec, ce concept, le village a vu le nombre de vols diminués.



Qu'est-ce qu'un PLP ?

Un Partenariat Local de Prévention (PLP) est un accord de collaboration entre les citoyens et la police locale dans un village ou un quartier bien déterminé.

Il garantit un échange constant d'informations:

1. entre la police locale et les citoyens;
2. par diffusion de conseils préventifs;
3. en mettant l'accent sur la diffusion d'informations opérationnelles utiles;
4. axées sur les besoins spécifiques de toutes les personnes concernées.

Ce que n'est pas un PLP

Ce n'est pas une milice privée, donc pas de ronde…
Ce n'est pas un organe qui enregistre les délations sur la vie des habitants du quartier, sur les conflits de voisinage…

Exemple concret:

Le jour de Noël, une femme et deux enfants faisaient le tour des habitations en chantant des cantiques de Noël et essayant ainsi de récolter de l'argent pour une association. Trouvant cela très étrange, les membres du PLP ont contacté la police pour prévenir de ces agissements suspects. Après vérification, la police leur a demandé de cesser leur tour.

Nous avons peut-être évité des vols après repérage…

N'oubliez pas: si vous partez (vacances…), si vous vous absentez, n'hésitez pas à faire appel à la « Police Veille » durant votre absence. Tél. : +32 (0)63/45.01.30.

Si vous êtes un Méchtii et avez envie d'en savoir plus ou de rejoindre le PLP, n'hésitez pas à contacter la coordinatrice Françoise BLAUEN au 063/22.20.37 ou l'agent de proximité: Michel Foulon.



Taxi social et Brico-dépannage, à votre service

FAITES APPEL AU TAXI SOCIAL



Qui peut faire appel à notre service ?

Toute personne majeure habitant sur la commune de Saint-Léger et faisant partie **d'une des catégories suivantes**:

- âgée de 60 ans et plus ;
- handicapée à 66 % au moins ;
- toute personne suivie sur le plan social par nos services avec accord de la Présidente et du Secrétaire du CPAS ;
- les personnes connaissant des difficultés passagères de transport suite à une maladie, un accident ou à l'hospitalisation d'un proche.

Quels types de déplacements sont assurés ?

- bénéficier de soins de santé (consultations chez le médecin ou à l'hôpital, kiné, dentiste,...) ou de médicaments (pharmacie) ;
- accomplir des démarches auprès d'administrations ou services ;
- se rendre dans les commerces dans un rayon de 20 kilomètres ;
- toute autre démarche à caractère social (entretien d'embauche par exemple).

Le Taxi Social fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Le transport est payant pour les déplacements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune selon le tarif suivant: **0,25 € du kilomètre.**

Pour les personnes connaissant d'importantes difficultés financières, ce tarif peut être adapté.

Pour tout renseignement, contactez le CPAS de Saint-Léger : Mme Boomgaert au 063 60 83 48 ou Mme Di Iulio au 063 60 83 49

Vous pouvez également consulter le site du CPAS : http://cpassaint-leger.be dans la rubrique « nos services spécifiques » pour plus de détails.

SERVICE DE BRICO-DEPANNAGE

Qui peut faire appel à nos services ?



Toute personne majeure habitant la commune de Saint-Léger et faisant partie **d'une des catégories suivantes**:

- âgée de 65 ans et plus ;
- souffrant d'un handicap reconnu ou d'une incapacité passagère ;
- en difficulté passagère (avec accord de la Présidente et du Secrétaire du CPAS).

Quels travaux peuvent être assurés ?

Nous pouvons réaliser pour vous des travaux de réparation du logement, d'entretien des espaces verts et de l'habitat.
Par exemple : raboter une porte qui frotte, raboter un châssis qui coince, réparer un volet coincé, réparer des plinthes, remplacer une ampoule, remplacer un robinet, un siphon, refixer un WC, une planche, remplacer quelques carrelages cassés ou descellés, nettoyer une cour ou un dallage au Karcher, déblayer la neige, tondre une pelouse (maximum 5 ares), ramasser les feuilles, couper une haie (2 m de haut maximum), changer une bouteille de gaz, rentrer du bois, entretenir une tombe,…

La liste complète des travaux acceptés vous sera communiquée lors de votre inscription.



Le tarif horaire varie en fonction de vos revenus, de 6 €à 12,10 €de l'heure, pour tout type de travaux.

Avant de prendre un premier rendez-vous, vous devrez remplir une fiche de renseignements, signer le règlement du service de brico-dépannage et fournir des preuves de vos revenus afin de déterminer le tarif qui vous sera demandé.

Si vous souhaitez prendre un rendez-vous, vous devez contacter la permanence du service de brico-dépannage : Mme Boomgaert au 063 60 83 48 ou Mme Di Iulio au 063 60 83 49.

Vous pouvez également consulter le site du CPAS : http://cpassaint-leger.be dans la rubrique « nos services spécifiques » pour plus de détails.

ACCESS PACK

Vous désirez devenir propriétaire d'un bien ?
Vous n'avez pas les fonds nécessaires pour financer les frais de notaire ou les travaux ?
Vous souhaitez emprunter à taux fixe ?

Nous vous proposons l'ACCESSPACK : Un prêt hypothécaire à taux réduits

Modalités et avantages :

- ⇨ Montant maximum de l'emprunt : **205 000,00** € assurance solde restant dû comprise
- ⇨ **Taux fixe** déterminé en fonction des revenus imposables globalement du ménage (voir grille des taux au 01/01/2016)
- ⇨ Prêt avec une **quotité à plus de 100 %** : possibilité d'emprunter les frais de notaire, d'architecte, etc.
- ⇨ Durée du prêt de **10 à 30 ans**
- ⇨ Honoraires de notaire **réduits** de moitié pour les frais d'acte de prêt.
 Réduction des droits d'enregistrement à **5 %** si le revenu cadastral est inférieur à 745 € pour les frais d'acte d'achat
- ⇨ Déduction fiscale
- ⇨ D'autres **avantages** octroyés par la Région wallonne peuvent être cumulés, par exemple, l'assurance gratuite contre la perte de revenus

Catégories	Tarif	Revenus imposables globalement*	Taux fixe en vigueur
C1	T1	0 à 15 600,00 €	2,00%
	T2	15 600,01 € à 18 700,00 €	2,30%
	T3	18 700,01 € à 21 900,00 €	2,60%
C2	T4	21 900,01 € à 25 500,00 €	2,90%
	T5	25 500,01 € à 31 100,00 €	3,20%
C3	T6	31 100,01 € à 41 100,00 €	3,40%
C4	T7	41 100,01 € à 51 300,00 €	3,50%

*Les revenus imposables globalement pris en compte sont ceux du ménage diminués de 5 000 € par personne à charge

RÉNOPACK

Vous désirez effectuer des travaux de rénovation et/ou économiseurs d'énergie ?
Mais vous n'avez pas les fonds propres pour les financer ?

ÉCOPACK

Nous vous proposons le RENOPACK ou l'ECOPACK
Deux prêts à tempérament au Taux Annuel Effectif Global (TAEG) de 0 % : d'un montant de 1 000,00 € à 30 000,00 € remboursable en 15 ans maximum avec préfinancement des primes pour les travaux repris ci-dessous

Pour le RENOPACK :

- ⇨ installation électrique
- ⇨ Remplacement des châssis et/ou du vitrage
- ⇨ Remplacement du toit
- ⇨ Appropriation de la charpente
- ⇨ Remplacement des corniches et descentes d'eau pluviale
- ⇨ Assèchement des murs
- ⇨ Renforcement ou démolition/ reconstruction des murs
- ⇨ Elimination de la mérule ou du radon
- ⇨ Remplacement des supports des aires de circulation (sols)

Pour l'ECOPACK :

- ⇨ Isolation du toit, des murs, des sols
- ⇨ Installation d'une chaudière à condensation au gaz naturel, d'une chaudière biomasse
- ⇨ Installation d'une pompe à chaleur (pour l'eau chaude sanitaire et/ou le chauffage)
- ⇨ Installation d'un chauffe-eau solaire
- ⇨ Réalisation d'un audit énergétique
- ⇨ Installation d'une chaudière à condensation au mazout (sans prime)
- ⇨ Fermeture du volume protégé (sans prime)
- ⇨ Placement d'un poêle à pellets (sans prime et également pour les locataires)

LA TERRIENNE DU LUXEMBOURG SCRL

Rue Porte Haute 21 à 6900 MARCHE-EN-FAMENNE 084/32.21.02. www.terrienneduluxembourg.be
Permanences organisées à BASTOGNE (061/21.20.86.) et VIRTON (063/58.10.78)

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COUTE AUSSI DE L'ARGENT

C'est beau, mais dangereux !



Respectez ces règles de sécurité :

1. A la maison, stockez les artifices de joie dans un endroit sec, hors d'atteinte des enfants et dans une enceinte fermée.
2. Lisez toutes les notices d'instructions avant la mise à feu.
3. Choisissez un lieu de tir approprié : une zone bien dégagée, idéalement plate, horizontale et dure, se trouvant loin des habitations, des véhicules en stationnement et éloignée d'une végétation abondante surtout si celle-ci est sèche.
4. Veillez à ce que les spectateurs restent à bonne distance du tir.
5. Mettez les animaux en lieu sûr : les chiens et les chevaux, notamment, ont peur du bruit engendré par les feux d'artifices et sont effrayés dès les premières déflagrations.
6. Ayez de l'eau à disposition et un extincteur.
7. Soyez sobre : pour le tireur pas d'alcool ni avant ni pendant le tir.
8. Lors du tir, protégez efficacement vos yeux en utilisant des lunettes de protection. Ne portez pas de vêtements facilement inflammables.
9. Pour le tir des fusées, fixez solidement un tube dans le sol, placez-y le bâton de la fusée. Ne tirez qu'une fusée à la fois. Attendez le départ de la fusée avant d'en placer une autre.
10. Stabilisez les batteries en les entourant, par exemple, de blocs lourds.
11. N'allumez les mèches qu'avec un brin allumeur que vous aura donné votre fournisseur. A défaut, un cigare ou une cigarette conviennent également. Surtout, bannissez les allumettes ou les briquets : le risque d'allumer la mèche au mauvais endroit est bien réel et vous n'aurez pas le temps de vous écarter.
12. Eloignez-vous le plus vite possible et mettez-vous à une bonne distance dès qu'une mèche est allumée.
13. Ne dirigez jamais un produit allumé vers une personne.
14. Tenez-vous toujours suffisamment loin des artifices et allumez les mèches avec les bras tendus.
15. N'allumez jamais un artifice au sol (batterie, fontaine, chandelle, etc.) en vous penchant au-dessus du tube.
16. Ne retournez jamais vers un artifice dès que la mèche a été allumée. En cas de non-fonctionnement, attendez au moins 30 minutes.
17. N'essayez jamais d'allumer une seconde fois une mèche qui n'a pas fonctionné.
18. A la fin du tir, éteignez les résidus incandescents au niveau du sol.
19. En cas de vent fort, annulez le tir de fusées.



Pour en savoir davantage, contactez :

SPF Economie, P.M.E.,
Classes moyennes et Energie
Direction générale de la Qualité et de la Sécurité
Service Central des Explosifs
Boulevard du Roi Albert II 16
1000 Bruxelles
Tél. (n° gratuit) : 0800 120 33
Tél. : 02 277 77 12
Fax : 02 277 54 14
E-mail : explo@economie.fgov.be
http://economie.fgov.be

Informez-vous auprès de votre ville, votre commune ou votre zone de police pour savoir si le tir d'artifices est autorisé et à quelles conditions.

Contacts utiles en cas d'accident

- Numéro des urgences : **100** ou **112**
- Hôpital militaire Reine Astrid
 Rue Bruyn 1
 1120 Neder-over-Heembeek
 Tél. : **02 264 41 11**
- Fondation des brûlés
 Frans Landrainstraat 43
 1970 Wezembeek-Oppem
 Tél. : 02 649 65 89

En cas de brûlure grave

- Appelez immédiatement les secours.
- Faites couler abondamment de l'eau propre et fraîche sur les zones brûlées.
- Proscrire toute application d'onguents et autres produits de ce type sur les brûlures.

Editeur responsable : Jean-Marc DELPORTE
Président du Comité de direction
Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
005-10

Ma commune, une commune ouverte à tous, une commune gay-friendly

Une campagne 2016 de la Maison Arc-en-Ciel de la province de Luxembourg

En 2016, les commerces et les services de la province qui réservent un bel accueil aux LGBT (lesbiennes, gays, bisexuel-les et transgenres) vont pouvoir le signifier avec la campagne : « Ma commune, une commune ouverte à tous, une commune gay-friendly ». Une campagne positive lancée par la Maison Arc-en-Ciel pour lutter contre l'homophobie et la transphobie.

En province de Luxembourg, de nombreux lieux publics : commerces, restaurants, salons de beauté, entreprises, clubs sportifs, lieux culturels, écoles,… réservent un accueil positif aux LGBT, loin de toute discrimination.

Pour leur donner la possibilité de marquer cet engagement à offrir le même accueil, la même qualité de services aux LGBT qu'aux hétérosexuel-le-s, la Maison Arc-en-Ciel du Luxembourg lance la campagne : « Ma commune, une commune ouverte à tous, une commune gay-friendly ».

Soutenue par le Service social et santé de la Province, cette campagne permet aux commerces et aux services de marquer leur soutien à la diversité.

Avec cette campagne, les partenaires souhaitent faire un peu plus de la province de Luxembourg une terre d'ouverture et d'acceptation des différences qui garantit aux LGBT et finalement à tous un bel accueil.

Pourquoi cette campagne ?

Malgré les avancées législatives et le changement de mentalité, afficher son orientation sexuelle ou son identité de genre reste difficile. Il faut faire face aux risques de rejet de son entourage, aux regards des autres, à l'incompréhension… Cette incompréhension engendre parfois des difficultés pour les LGBT de faire leur coming-out social, de se sentir bien dans la société.

C'est pourquoi les lieux qui réservent un accueil chaleureux aux LGBT sont importants.

La commune de Musson, première adhésion

La commune de Musson représentée par Sylvie Guillaume, échevine du plan de cohésion sociale et Présidente du CPAS, est la première administration communale de la province à adhérer à la campagne gay-friendly.

Comment marquer son soutien ?

Pour marquer cet engagement à offrir un accueil chaleureux aux LGBT, un autocollant à apposer en vitrine est offert aux commerces et aux services de chaque commune de la province.
Il suffit d'en faire la demande auprès de la Maison Arc-en-Ciel du Luxembourg. Elle prendra contact directement avec les communes, les commerces et les services qui le souhaitent pour envisager la diffusion des autocollants et autres outils de la campagne.

Contact :

Maison Arc-en-Ciel de la province de Luxembourg
avenue Bouvier 87
6762 Virton (Saint-Mard).

- courrier@lgbt-lux.be
- Tél. 063/22 35 55
- **www.lgbt-lux.be**

MAISON ARC-EN-CIEL
PROVINCE DE LUXEMBOURG

Agricall, à l'écoute et au service des agriculteurs en difficulté

L'agriculture est un secteur vital qui est actuellement mis à rude épreuve. Agricall Wallonie accompagne et conseille les agriculteurs en difficulté.

Cette ASBL est aux côtés des agriculteurs pour les aider concrètement à résoudre leurs problèmes. L'asbl travaille à l'analyse des difficultés rencontrées au sein des fermes de manière à faire ressortir des pistes de solutions appropriées et éventuellement accompagner les agriculteurs dans leur mise en œuvre effective. Elle effectue aussi un travail d'écoute téléphonique et de soutien psychologique.

Cet accompagnement est gratuit, neutre et confidentiel.

Pour en bénéficier, l'agriculteur peut appeler le numéro vert 0800/850 18, de 12h à 21h, du lundi au vendredi.

AGRICALL Wallonie ASBL
N° VERT
0800 85 0 18



Des nouvelles du Musée Gaumais

C'est la fin de l'hiver. Premier signe du printemps, depuis le 1er mars, le Musée a rouvert ses portes, à l'issue de sa fermeture annuelle

Durant ce temps, tous les habitants de la Gaume ont pu – et peuvent encore lire régulièrement les « Œuvres de la Semaine », ces petites chroniques sympas sélectionnées par le Musée pour le « toutes-boites » Publivire-Publiflor. Mais qu'on ne croie pas que le personnel est resté autrement inactif : pour renouveler l'offre des animations, il a concocté pour les amateurs de belles choses, un programme aussi dense que varié pour cette année 2016 :





- Des visites guidées gratuites ;
- Des expos (nous en profitons donc pour lancer un appel : si vous possédez des illustrations de vos villages, cartes postales, photos de famille, etc. n'hésitez pas à nous les communiquer afin de compléter les collections du Musée ; elles vous seront restituées après que nous en ayons réalisé une copie.)
- « Marmailles & Co » et « Place aux enfants » : Renseignez-vous sur le site du Musée **www.museegaumais.be** ou sur **www.marmailles&co.be**
- Du neuf dans les autres implantations : réaffectation de l'église de Latour, rénovation du musée de Montauban, rafraîchissement et réaménagement d'Huombois, agrandissement du musée de Montquintin,… Et puis, qui sait… Saint-Léger, ses sarcophages et son Patrimoine sculpté ? Peut-être ; les idées, en tout cas, ne manquent pas.
- Et pour finir, un grand projet ! La construction d'une nouvelle extension à l'aile des Récollets, 2017 et 2018 devraient voir naître de nouvelles salles d'exposition (temporaires et permanentes), pour offrir de nouvelles thématiques, et surtout pouvoir accueillir des publics différents (handicapés, étrangers, malvoyants, malentendants, etc.).

N'hésitez pas à nous rendre visite : une fois la porte poussée… on n'a plus envie d'en sortir ! Quoi de plus sympathique que de voir ces lieux chaleureux, pour 5 € ou moins ? Car n'oublions pas non plus que l'entrée est gratuite pour tous, le premier dimanche de chaque mois !

Le Musée Gaumais, c'est aussi des stages et des ateliers calligraphie et enluminures



Pour toute info :

Tél. 063/57.03.15
www.museesgaumais.be
courrier@musees-gaumais.be

Les chroniques du Cercle de Recherche et d'Histoire

N'attendez pas que vos photos tombent dans l'anonymat !

La photographie a aussi sa propre histoire que nous pouvons révéler dans une légende. Le nom des personnes qui figurent sur l'image, la date, l'événement, le lieu et éventuellement une anecdote rendent vos photos plus vivantes et plus attrayantes.

Saint-Léger

Les jeunes mariés : Solange MIGEAUX et Roger SCHUL



Selon ma mère, cette photo a été prise le lendemain de leur mariage le dimanche 29 avril 1954. Mes grands-parents maternels avaient invité la famille, des voisins ou amis à un goûter dans un petit verger qu'ils avaient voie de Chantemelle. *(Propos recueillis par Bernard SCHUL)*

Rang du bas de gauche à droite :

Ernest SOSSON / Madeleine LONNIAUX / Pierre MIGEAUX/ Jeanne HERR / Blanche TREIGNER / Marie-Louise RAOUX/ André MIGEAUX / Robert MIGEAUX / Colette SCHOLTUS / Jean MIGEAUX / Yvonne DIEUDONNE

Rang du haut de gauche à droite :

Marie-Louise LONNIAUX / Bernadette DOMINICY / Gaby DOMINICY / Madeleine HISSETTE / Lucien MIGEAUX / Roger SCHUL / Joseph SCHUL / Solange MIGEAUX / Flavie MATHIAS / Jeanne PICARD / Amie-Marie DIEUDONNE/ Mathilde MIGEAUX - *(Légende de la photo : Gene et Robert MIGEAUX)*

Avis important

Si vous souhaitez vous débarrasser de papiers "sans valeur" à vos yeux (factures, faire-part, journaux, brochures), de photos "sans intérêt", de vieux livres, d'objets "encombrants", d'outils, de "souvenirs de guerre", pensez à votre Cercle d'histoire.

Nous pouvons vous aider ! Vous nous aiderez aussi à sauvegarder des parcelles de la mémoire de Saint-Léger et de sa région.

MERCI.

Contact : CRH – Pierre DOMINICY, 2 rue des Fabriques, 6747 Saint-Léger - Téléphone : 063/23 90 69



Ouverture de la saison estivale au Lac de Conchibois

- *Zone de baignade et cafétéria ouvertes du* **20.06 au 28.08**

- **Heures d'ouverture de la cafétéria :**

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi : de 13h00 à 21h00
Le vendredi : de 13h00 à 23h00
Le dimanche : de 13h00 à 22h00

- *Baignades sous surveillance d'un maître-nageur diplômé : de 13h00 à 19h00*

- ***Activités à ne pas manquer :***

Big jump : ***dimanche 10 juillet***
Soirée dansante et feu d'artifice : ***mercredi 20 juillet***
Fermeture le 15.08.2016



PETITE ENFANCE, JEUNESSE ET ENSEIGNEMENT

Plaines d'été

PLAINE été 2016 Saint-Léger

Les petits (2,5 - 4 ans) à Meix-le-Tige

32 € (28 €*) 18 - 22 juillet
Viens jouer, cuisiner, bricoler, chanter, danser avec le marchand de sable, la petite souris, le lapin de Pâques, Père Noël, ...
Les 5 légendes

40 € (35 €*) 25 - 29 juillet
Transforme-toi en clown, funambule, tigre, lion, dresseur d'éléphants et viens faire le cirque avec les copains.
CIRQUE

40 € (35 €*) 8 - 12 août
Es-tu prêt à goûter, observer, écouter, sentir, manipuler, danser, cuisiner, donner de la voix ?
5 SENS

Bulletin d'inscription disponible
- à l'administration communale
- en demandant à auxane.jacob@promemploi.be
- sur le site internet de l'Accueil Temps Libre https://sites.google.com/site/atlsaintleger

Chaque jour, prévoir :
sac à dos + gourde + casquette + crème solaire ou bottes et veste de pluie (en fonction du temps).
Pour le **repas de midi**, emporter un **casse-croûte**.
Une collation est offerte à 10h et à 16h.

Les horaires :
Activités de 9h à 16h30.
Pause dîner entre 12h et 13h.
Accueil le matin à partir de 7h30 et le soir jusque 18h.

Inscription **déductible fiscalement** sur demande. Certaines **mutuelles** octroient une intervention financière aux enfants qui participent aux plaines de vacances, renseignez-vous.

Les adresses :
Saint-Léger : école communale, 7 Rue de Conchibois
Châtillon : salle des fêtes, 86 Grand Rue
Meix-le-Tige : école communale, 2 Rue d'Udange

Les grands (5-12 ans) à Saint-Léger

32 € (28 €*) 18 - 22 juillet
Viens à la rencontre des personnages des 5 légendes pour jouer, créer, imaginer, cuisiner, ...
Les 5 légendes

Les grands (5-12 ans) à Châtillon

40 € (35 €*) 25 - 29 juillet
Viens faire le cirque à la plaine et essayer le métier d'acrobate, jongleur, clown, échassier, dompteur, ...
CIRQUE

Les grands (4-12 ans) à Meix-le-Tige

40 € (35 €*) 1 - 5 août
Viens découvrir ta commune tout en t'amusant, jouant, manipulant, créant, inventant !
Mon village ma commune

Une assurance « responsabilité civile et accidents corporels » couvre nos activités.

Coordination Accueil Temps Libre
Auxane JACOB 0496/53.82.88
auxane.jacob@promemploi.be
Anne SCHOUVELLER 0497/28.66.13
anne.schouveller@hotmail.be

(* à partir du 2ème enfant)

Stages pendant l'été 2016 pour les enfants dans votre commune :

JUILLET

âge des enfants	du 4 au 8 juillet	du 11 au 15 juillet	du 18 au 22 juillet	du 25 au 29 juillet
2,5 ans	Stage éveil musical/yoga (65€)		Plaine Les 5 légendes (32€*)	Plaine Le cirque (40€*)
3 ans				
4 ans				
5 ans			Plaine Les 5 légendes (32€*)	Plaine Le cirque (40€*)
6 ans	Stage équestre (195 €*)	Stage équestre (195 €*)	Stage ânier (90€) / Stage équestre (195 €*)	Stage équestre (195 €*)
7 ans				
8 ans		Stage de théâtre (95€)		
9 ans				
10 ans				
11 ans				
12 ans				
et + ...				

AOUT

âge des enfants	du 1 au 5 août	du 8 au 12 août	du 15 au 19 août	du 22 au 26 août
2,5 ans		Plaine Les 5 sens (40€*)		
3 ans				
4 ans	Plaine Mon village Ma commune (40€*)			
5 ans				
6 ans	Stage ânier (90€) / Stage de théâtre (95€) / Stage équestre (195 €*)	Stage équestre (195 €*)	Stage équestre (195 €*)	Stage équestre (195 €*)
7 ans				
8 ans				
9 ans				
10 ans				
11 ans				
12 ans		Stage de théâtre (95€)		
13 ans				
14 ans				
15 ans				
16 ans				
et + ...				

Organisations :	Renseignements et inscriptions:
Centre Equestre de la Paix	(* 195€ pour les membres) Page Facebook Centre Equestre de La Paix ce-lapaix@mail.com ou 0474/34 14 21
Echevinat de la petite Enfance	(* à partir du 2ème enfant : 28 € (18-22 juillet) ou 35 €) Site Accueil Temps Libre : https://sites.google.com/site/atlsaintleger Auxane Jacob : 0496/53 82 88 ou auxane.jacob@promemploi.be Anne Schouveller : 0497/28 66 13 ou anne.schouveller@hotmail.be
Les z'ateliers du possible	Anne-Sophie Krier : 0491/97 62 36 ou leszateliersdupossible@gmail.com
Au pas de la gaume	Jenny Capon : 0498/68 96 38 ou www.aupasdelagaume.eklablog.com
Caroline SELVES	De 9h à 12h 0497/46 15 10 caroselves@gmail.com

Quelques nouvelles de l'Animation Intergénérationnelle…

Le 16 mars 2016, nous nous sommes retrouvés à l'école de Meix-le-Tige pour une animation intergénérationnelle autour de la thématique du Printemps…









Une prochaine animation intergénérationnelle est prévue en mai 2016 ! Plus de précisions à suivre…

Pour des informations mises à jour régulièrement, visitez

le **site** de l'Accueil Temps Libre ***https://sites.google.com/site/atlsaintleger***

ou

la page **Facebook** "***Accueil Temps Libre – Saint-Léger***"

Quel beau projet !

Lors de la rencontre intergénérationnelle de ce mois de mars 2016, monsieur Nikolaus FABER de Meix-le-Tige avait confectionné des nichoirs avec l'aide de certains enfants.
Voulant dépasser la simple idée de la réalisation de ces nids douillets, ce bricoleur hors pair a voulu y ajouter une connotation pédagogique. Il a placé un nichoir dans toutes les écoles communales de Saint-Léger. Il est évident que, pour tous les élèves, cet outil servira non seulement à l'observation des oiseaux mais permettra également de retirer des informations enrichissantes dans leur vie au quotidien.
Un grand merci à monsieur Nikolaus FABER pour la mise en place de ce projet printanier qui, j'en suis sûr, ne laissera pas nos élèves indifférents.

La direction des écoles communales.



Nos génies en herbe

Nos encouragements à nos quatre génies en herbe de l'école de Châtillon pour leur future participation à la finale du rallye de maths ce 19 mai à la Haute École Robert Schuman de Virton.



De gauche à droite : Amandine BRASSEUR, Margaux ROSSION, Eva SOSSON, Sasha POLET »

Dans un monde où l'orthographe est bafouée de toutes parts, des jeunes n'hésitent pas à relever certains défis. Ainsi, deux élèves de 6ème primaire de l'école de Châtillon ont demandé pour participer à la première épreuve qualificative de la dictée du Balfroid le 12 mars dernier à Houffalize.
Friandes de la qualité de la langue française, à la maison comme à l'école, ces deux demoiselles ont obtenu de remarquables résultats. Elles ont démontré à ceux qui en doutaient que l'orthographe peut encore créer un intérêt important chez des jeunes utilisateurs de SMS.

Félicitations à Amandine et Margaux.

Spectacle de l'école communale de Saint-Léger

Le dimanche 13 février dernier, à 15 heures, les élèves de l'école communale ont présenté leur spectacle devant un public nombreux et enthousiaste. Durant plus d'une heure, chaque classe a présenté une réalisation propre : psychomotricité tout en rythme, un voyage au Moyen-Orient en compagnie d'Ali Baba, une découverte de l'avenir avec Louane, une « Dernière Danse » et un moment dans un bar avec Soprano.
La représentation, entrecoupée de saynètes, s'est terminée par le chant « On écrit sur les murs » entonné par tous les élèves de l'école. Toutes les personnes présentes furent ensuite conviées à la cafétéria où un buffet de pâtisseries, préparées par des parents, les attendait.
Un immense merci à toutes les personnes qui ont participé à la réussite de cette après-midi riche en émotions.
Le rendez-vous est d'ores et déjà fixé le 21 mai prochain à l'occasion de la traditionnelle fancy-fair.











NOS JOIES, NOS PEINES



Naissances

03.02.2016 : LEONARD Isaure, fille de Jean et d'Antonine MUNAUT
08.02.2016 : ROULANT Lily, fille de Michaël et d'Aurore PECHON
04.02.2016 : DE BEIR Janelle, fille d'Hugo et d'Auxane JACOB
10.03.2016 : LEPOINT Emilie, fille d'Hubert et de Sandrine PIERRON
28.03.2016 : BURTIN Marina, fille de Dimitri et d'Alicia MATHIEU
31.03.2016 : LARIVE Isaline, fille de Thomas et de Lucie PECHON

Décès

20.03.2016 : CLAUDE Georges de Saint-Léger
26.03.2016 : ALLARD José, époux d'ANDRIAMPARASOA, Lalanierana
30.03.2016 : THIRY Marie, veuve de Monsieur SOSSON Jean

CHRONIQUE LEODEGARIENNE



Mai 2016

16/05/2016

Fête de Printemps au « P'tit Loucèt »
Renseignements : Bibliothèque « À livre ouvert » - 063/58.99.24 - biblislg@publilink.be

21/05/2016

Fancy-fair de l'école communale de Saint-Léger
Repas, animations pour les enfants.
Renseignements : École communale de Saint-Léger – 063/60.09.68

21/05/2016

Concert de Gala de l'Harmonie Royale Sainte-Cécile
À 20h00 au cercle Saint-Louis de Saint-Léger
Renseignements : Clément BRESSARD – 0495/69.66.59

21/05/2016

Brocante du lac de l'Unité scoute « Les Aventuriers Gaumais »
De 13h00 à 20h00 au lac de Conchibois
Renseignements : Nicolas GUILLAUME – 0494/12.64.89 (après 17h00) – teddyguillaume@hotmail.com ou Philippe LEMPEREUR – 0498/21.07.27

22/05/2016

22ème Grand Prix des Potelles
Épreuves cyclistes minimes/aspirants/débutants dans les rues de Saint-Léger
Rens. : Yannick MARTHE – 063/23.37.64 – yannick.marthe@skynet.be

28/05/2016

Journée Portes Ouvertes des Institutions européennes
Les institutions européennes ouvriront leurs portes au grand public. Au cœur de cette journée ludique et familiale, c'est l'Europe que nous découvrirons dans toute sa diversité !
Du Rond-Point Schuman à la place du Luxembourg, en passant par la rue Belliard, le quartier européen ouvrira ses bâtiments au public, de 10h à 18h
Programme complet sur europeday.europa.eu

Juin 2016

11/06/2016

20ème allure libre de la Rouge-Eau
Course à pied dans les bois de Saint-Léger avec départ et arrivée au local du patro, près de la gendarmerie.
Rens. : Raymond GILSON - 063/23.40.66 – raymondgilson@gmail.com

12/06/2016

Barbecue du Cercle Saint-Joseph à Meix-le-Tige
À partir de 11h30 : inauguration de la buvette entièrement rénovée. L'après-midi se poursuivra avec la diffusion des matches de la coupe d'Europe de football.
Rens. et inscriptions : cerclemlt@hotmail.com, facebook CSJ Meix-le-Tige ou 0498/75.90.25.

20/06/2016

Ouverture de la saison estivale au lac de Conchibois
Renseignements : Monique JACOB – 0471/83.15.13 ou directement au complexe sportif – 063/21.89.70

Juillet 2016

10/07/2016

Big Jump au lac de Conchibois
Renseignements : Monique JACOB – 0471/83.15.13 ou directement au complexe sportif – 063/21.89.70

20/07/2016

Feu d'artifice et soirée dansante au lac de Conchibois
Renseignements : Monique JACOB – 0471/83.15.13 ou directement au complexe sportif – 063/21.89.70

29, 30 et 31/07/2016

Fancy-fair de Meix-le-Tige
Vendredi 29/07 : soirée flash-back, ambiance années 80-90-2000, happy hour de 21h à 22h
Samedi 30/07 : Meix Electro Import X-perience phase II, soirée animée par plusieurs DJs
Dimanche 31/07 : brocante dans les rues du village, après-midi concert, soirée années 80
Renseignements : cerclemlt@hotmail.com, facebook CSJ Meix-le-Tige ou 0498/75.90.25.

Août 2016

15/08/2016

Fête sur la place du Tûche
Brocante, bbq, concert, bal à la rue Godefroid Kurth
Renseignements et inscriptions : Michel RONGVAUX – 063/23.91.82 – 0494/59.64.09 – m.rongvaux@skynet.be

26, 27 et 28/08/2016

2ème rassemblement de Citroën 2CV et véhicules dérivés
Renseignements : Raoul PIRON – 0477/80.15.88

Septembre 2016

11/09/2016

Triathlon au lac de Conchibois
Renseignements et inscriptions : powermaxx.triathlon@gmail.com - http://powermaxx.club/

17/09/2016

Fête du Miel
Complexe sportif de Conchibois
Renseignements : Commune de Saint-Léger – 063/23.92.94

SPRL GARAGE DU CENTRE

14, RUE D'ARLON - 6747 SAINT-LEGER
Tél et fax : 063 23 96 47

Vente et réparation toutes marques



Partenaire du Groupe Crucifix

CITROËN

Optique Goffinet
Saint-Léger
Tél. 063/23 92 21

Heures d'ouverture :
Lundi de 14h à 19h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Samedi de 9h à 12h
Egalement sur RDV



Ma Cuisine 30 Créations PECHON

www.macuisine-creations.com
pechon.ma.cuisine@skynet.be

Ma Cuisine s.p.r.l. - Créations PECHON
Rue d'Arlon, 62 - B6747 SAINT-LEGER
Tél. : 063/24 00 34 - Fax : 063/24 00 35

Heures d'ouverture :
lundi - mercredi de 13h30 à 18h30
mardi - jeudi et vendredi de 10h00 à 18h30
samedi de 10h00 à 17h00

MT Toiture
Couverture, charpente, zinguerie

Mickaël Tasiaux

6 rue de France
6747 Saint-Léger

0491/457005
mt.toiture@hotmail.be

MT Toiture

KÉVIN BILOCQ

TERRASSEMENT - NIVELLEMENT - AMÉNAGEMENT



+32 497 94 27 19
info@kevinbilocq.be
www.kevinbilocq.be
Châtillon

Poncelet SPRL Assurances

Assurances - Prêts - Financements
Agréé F.S.M.A. : 013980 A N° entreprise : 0426213842

Rue du 5 Septembre, 29
6747 Saint-Léger

Tél. : 063/23 93 44
Web : http://013980.brokerweb.be
E-mail : poncelet.luc@portima.be

Bureau ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Sauf le mercredi après-midi sur rendez-vous et fermé le jeudi après-midi

Chauffage
Sanitaire
Energies renouvelables

JOSY GONRY

Rue des Paquis, 25c
6769 HOUDRIGNY
Tél. 063/57 96 44
Fax 063/57 16 07

ets.gonry@skynet.be
www.josygonry.be

Editeur responsable : Alain Rongvaux, Bourgmestre de Saint-Léger – Réalisation sprl Regifo Edition – 5070 Fosses-la-Ville – Tél. 071/74.01.37 – Fax 071/71.15.76 – Email : info@regifo.be